

extrait
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quinze, le quinze septembre, le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHON, Maire.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part au vote : 14

Présents : Bernard MICHON ; Coralie BOURDELAIN ; Thierry MAZILLE ; Jean-Marc BELLEVILLE ; Sandrine GAYET ; Lionel FIAT ; Alain GUIMET ; Frédéric GEROMIN ; Stéphane MASTROPIETRO ; Céline BERNIGAUD

Absents : Christelle DEROUET

Procurations : Vincent PELLETIER à Céline BERNIGAUD ; Catherine REAULT à Coralie BOURDELAIN ; Laurence LEROUX à Thierry MAZILLE ; Jean-Paul BELLIN à Alain GUIMET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Coralie BOURDELAIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Date de la convocation : 7 septembre 2015

DELIBERATION N° 7 :

OBJET : AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE

Rapporteur : Bernard MICHON

Dans le cadre de l'obligation légale de mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public, le conseil municipal doit autoriser le maire à déposer une demande d'AD'AP concernant le bâtiment mairie-école élémentaire auprès des services préfectoraux.

Cet agenda constitue une garantie de mise en oeuvre de la démarche accessibilité. Il décrit le projet retenu, avec une estimation des coûts et des délais, ainsi que les plans avant et après travaux. L'AD'AP peut tout à fait évoluer au cours du projet et englober des travaux plus large ou supprimer des travaux qui avaient été envisagés.

Après délibération, le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à déposer une demande d'AD'AP pour le bâtiment mairie-école élémentaire auprès des services préfectoraux.

Ainsi fait et délibéré, à Revel, le 15 septembre 2015.

Pour extrait

Bernard MICHON
Maire de Revel,

